



POST TENERAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une nouvelle artère sur la commune de Vernier (zone industrielle FIPA)

Du 8 septembre 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable de la FIPA;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vernier en date du 20 août 1964 proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de route du Bois des Frères, destinée à la création d'une liaison entre la route cantonale de Vernier et la zone d'habitation du Lignon,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de

route du Bois des Frères

partant de la route cantonale de Vernier à la zone d'habitation du Lignon.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

H. Gallaud